

Acte de mariage de CO(S)TY Jean Baptiste et HEROUARD Marie
Margueritte [220]x[221].

Ce mardi dix-neuvième jour de novembre mil sept cent soixante et seize, après trois publications des bans du futur mariage entre Jean COSTY, maçon de cette paroisse, fils majeur de Jean COSTY, aussi maçon et de Jeanne HERMEREL, ses père et mère, demeurant en la paroisse de Briqueville, diocèse de Bayeux et veuf en premières noces de Roze Elizabeth Victoire Leleu d'une part,

Et Marie Margueritte HEROUARD, fille majeure de feu François HEROUARD, profession de journalier et de feu Marie Margueritte BULLET aussi ses père et mère de la paroisse de Sainte Anthoine La Forest d'autre part, faits au prosne des messes paroissiales par trois jours de dimanche successifs, savoir le trois, le dix et le dix-sept du présent mois tant en cette église qu'en celle de Sainte Anthoine La Forest sans qu'il se soit trouvé aucune opposition civile ou canonique comme il nous appert par le certificat du sieur curé de Saint Anthoine en date du dix-huit du présent, signé BOURGUIGNOLLE curé, les parties disposées par la ??? des sacrements, les fiançailles dûement célébrées du jour de dimanche dernier en cette église, ont été mariés par moi prêtre vicaire de cette paroisse soussigné et ont reçu la bénédiction nuptiale après avoir reçu leur mutuel consentement de mariage, avec les autres cérémonies prescrites par la sainte église. Du côté de l'époux en présence et du consentement de Julien COSTY, son frère maçon demeurant au dit Sainte Anthoine et de Louis HEUSTE aussy maçon demeurant à Saint Jean de Folleville, du côté de l'épouze en présence et du consentement de Louis Jacques HEROUARD, journalier son frère

demeurant à Sainte Anthoine et d'Adrien SIGNET maître d'école de cette paroisse qui ont signé avec nous ainsi que l'époux et l'épouse.

Jean COTY

Jullien COTY

M HEROUARD

Louis HEUSTE